



### 🌿 Développer l'amont de la filière bois

- Favoriser la **récolte** de bois.
- Permettre le **stockage** du bois et le séchage du bois énergie.

### 🌿 Renforcer la fonction récréative de la forêt

- Identifier les forêts à vocation récréative ou patrimoniale et permettre un **accueil** durable des activités et des usagers.
- Valoriser et promouvoir le **patrimoine** forestier et les activités qui lui sont liées.
- **Sensibiliser** les publics et former les acteurs touristiques aux enjeux et fonctions des espaces forestiers et naturels connexes.



### 🌿 Oeuvrer pour une gestion durable et partagée de la forêt

- Encourager les pratiques qui favorisent la **biodiversité** et la **multifonctionnalité** des espaces.
- **Former et accompagner** les acteurs sur la gestion durable des ressources.
- Mettre en place une **réorganisation foncière** locale et développer des actions collectives.
- Maintenir des paysages ouverts en maîtrisant le couvert forestier par **l'activité agricole**.

## Exemples de projets subventionnés par LEADER



Actions pédagogiques à destination du jeune public



Actions visant la réouverture des paysages par l'agriculture



Equipements pour l'accueil du public en forêt



Construction d'un hangar bois énergie

### Vous avez un projet à financer?

Adressez-vous au **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais** qui vous aidera à :

- Définir et construire votre projet,
- Vérifier son éligibilité au programme LEADER,
- Trouver des cofinancements publics,
- Monter **votre dossier de demande de subvention** pour avis auprès du comité de programmation.

[www.siac-chablais.fr](http://www.siac-chablais.fr)

Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement du Chablais  
2, avenue des allobroges  
Square Voltaire - BP 33  
74201 Thonon-les-Bains Cedex  
04 50 04 24 24

• Chargé de mission forêt bois :  
04 50 04 20 25  
[technicienforets@siac-chablais.fr](mailto:technicienforets@siac-chablais.fr)

• Chargée de mission LEADER :  
04 50 04 65 37  
[gestioncontrats@siac-chablais.fr](mailto:gestioncontrats@siac-chablais.fr)

# Ensemble pour valoriser la ressource forestière du Chablais





## L'Europe à vos côtés pour vos projets forestiers

La forêt est un élément majeur du paysage chablaisien, avec pas moins de 44 000 hectares répartis entre lacs et montagnes.

Conscient du potentiel de sa forêt, le territoire du Chablais s'est engagé depuis une dizaine d'années en faveur du bois. La concertation et les actions menées ont conduit les acteurs du territoire à lancer **un programme européen LEADER** afin de **valoriser la ressource forestière locale**.

Ce programme porté par le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)**, sous l'autorité de la Région Auvergne Rhône-Alpes vise à favoriser la ressource forestière, en prenant en compte l'ensemble de ses composantes dans une dynamique transversale.

**1,5 million d'euros de fonds européens pour accompagner des projets innovants jusqu'en 2020.**

## La forêt du Chablais

- Une **composante essentielle** du territoire : 50% de la superficie du Chablais
- Une **ressource locale** à valoriser : 11 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied
- Un réservoir de **biodiversité** : 23 672 hectares de forêt concernés
- Un espace **récréatif** et de **découverte** : 2 535 kms de sentiers forestiers



## Notre territoire

**62 communes,**  
**3 intercommunalités,**  
**136 281 habitants,**



## Qu'est-ce que LEADER ?

« **Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale** »

C'est un programme de développement dédié aux territoires ruraux, finançable au travers du **Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)**.

**Son but** est de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires ruraux selon les axes retenus et la stratégie définie par les territoires.

**43 territoires** en Auvergne-Rhône-Alpes sont aujourd'hui engagés dans un programme LEADER.

## Qui peut bénéficier du programme LEADER ?

Tout porteur de projet peut présenter une demande de subvention, qu'il soit public (collectivité) ou privé (entreprises, associations, professionnels du bois, etc.)

Sous réserve de :

- S'inscrire dans la stratégie choisie par le territoire
- Répondre aux critères d'éligibilité des fiches-actions
- Disposer de cofinancements publics

